

PARATAXE ET COORDINATION

Corinne ROSSARI, Corina COJOCARIU

Les constructions paratactiques bipartites comprenant un impératif suivi d'une forme assertive sont souvent associées à une structure de type *si... alors*. Ainsi, Rousseau (2005 : 301) voit dans un exemple comme :

(1) Écris-moi et je t'envoie le programme.

une relation d'implication du type *si tu m'écris, alors je t'envoie le programme*. Cette analyse a un double fondement diachronique. Le premier est lié au statut du coordonnant *et*. Il a été montré que le coordonnant *et* dans diverses langues indo-européennes est issu d'une forme corrélatrice qui peut correspondre à une relation implicative de type *si...alors*. (cf. Rousseau, 2001 et ici-même). Le second est lié au statut de la construction (avec ou sans coordonnant). Il s'agirait d'une forme de subordination. En tant que construction subordonnée, elle tire son origine d'un noyau implicatif qui, selon Rousseau (2005), est à la base de toute subordonnée.

Dans une perspective sémantico-pragmatique, ces constructions ont également été associées à une interprétation mettant en jeu une relation conditionnelle ou hypothétique. Dancygier (1998 : 11) mentionne que « *these constructions have repeatedly been claimed to be (at least partly) derived from conditionals or to be conditionals in disguise (e. g. Lawler 1975, Bolinger 1977, Lakoff 1972, Fraser 1969, 1971)* ». Anscombe (1984) décrit la construction impératif + *et* + assertion comme une conjonction logique ($p \wedge q$), mais lui donne une valeur sémantico-pragmatique qui est « *grosso modo* » (*sic!*) celle d'une conditionnelle. De Cornulier (1985), de son côté, refuse l'équivalence sémantique entre ces constructions et une structure conditionnelle en *si*, mais les associe à un cadre hypothétique qui fixe l'action dénotée par l'impératif et sa conséquence.

Les divergences de point de vue concernent le statut de l'impératif (impératif authentique pourvu d'une force illocutoire vs. impératif sans force illocutoire, dit également « pseudo-impératif ») et la façon dont la notion de condition ou d'hypothèse intervient dans la structure. Par exemple, dans van der Auwera (1986) ces constructions sont analysées comme la conjonction de deux actes (dont le premier est un vrai impératif). La condition

intervient en tant qu'antécédent *in absentia* de la proposition sous-jacente à l'assertion. Un énoncé comme (1) serait analysé dans ce cadre comme équivalent à : *Écris-moi ! [Si tu m'écris] je t'envoie le programme.*

L'interprétation implicative en termes de conditionnelle peut également être mobilisée pour un autre type de constructions paratactiques bipartites, comprenant une forme interrogative dans le premier segment. Ainsi, l'interprétation implicative qui peut être invoquée pour une construction comme :

- (2) *Aide-toi, le ciel t'aidera.*
Si tu t'aides, le ciel t'aidera

semble également être en vigueur dans une structure comme :

- (3) *En veux-tu, en voilà¹.*
Si tu en veux, alors en voilà

Nous proposerons une alternative aux analyses qui associent ce type de structures à une interprétation mobilisant une forme ou l'autre de conditionnelle. Elle sera fondée sur le fait que les deux structures relèvent de patterns discursifs différents, – monologique pour la première et dialogique pour la seconde. À ces deux patterns, nous associerons une relation discursive différente. Les membres de la première construction (dite construction type 1) seront associés à une relation finale et ceux de la seconde (dite construction type 2) à une relation illocutoire de type question-réponse. Ainsi, «Aide-toi, le ciel t'aidera» sera mis en relation avec une structure du type : *aide-toi pour que le ciel t'aide* et «En veux-tu, en voilà» avec une structure tripartite du type : — *En veux-tu ? — Oui. — En voilà.*

PARATAXE DIALOGIQUE ET PARATAXE MONOLOGIQUE : TRAITS DISTINCTIFS

Les structures paratactiques bipartites ne présentent pas les mêmes possibilités quant à l'insertion d'un coordonnant si le premier segment est interrogatif ou impératif. Les constructions avec impératif ont une variante avec le coordonnant *et*, alors que ce n'est pas le cas pour les constructions avec une interrogative.

- (4) *Aide-toi, et le ciel t'aidera.*
(5) *Avance et je te casse la figure.*
(6) *Parle-lui et il comprendra.*

1. Béguelin (à paraître) étudie le parcours de cette construction qui aboutit à un emploi de «lexie quantificatrice» : «Du personnel *en veux-tu en voilà* qui passe sa journée à traquer la poussière...» (Internet < Béguelin). Notre étude ne se centrera pas sur ce type d'emploi, mais uniquement sur les emplois de la construction en tant que forme discursive.

La structure à premier segment interrogatif ne permet pas le recours à cette variante :

- (7) **En veux-tu, et en voilà².*
(8) **En as-tu envie, et en voilà.*
(9) **Tu en as envie, et en voilà.*
(10) **Tu l'aimes, et tu peux l'épouser³.*

Cette différence peut être masquée dans des structures qui maintiennent une forme d'interlocution, mais qui relient deux formes assertives.

- (11) *T'as voulu voir Vesoul et on a vu Vesoul.*
(12) *Tu es d'accord, et la décision est entérinée. (exemple adapté à partir de Rousseau, 2005 : 304)*

Ce type de constructions ne relève ni de la construction type 1, ni de la construction type 2. Le coordonnant relie deux formes assertives dénotant des événements qui se succèdent temporellement. *Et* est le signal de cette succession temporelle. L'usage d'une forme interrogative dans le premier segment annule les possibilités de variantes avec coordonnant.

- (13) *Tu veux voir Vesoul ? On verra Vesoul.*
(14) **Tu veux voir Vesoul, et on verra Vesoul.*
(15) *Tu es d'accord ? La décision est entérinée.*
(16) **Tu es d'accord, et la décision est entérinée.*

Dans tous ces exemples, l'emploi de *et* n'est acceptable que si le premier segment n'est pas pourvu de sa force interrogative.

LES STRUCTURES MONOLOGIQUES : LES BASES DE L'ANALYSE FINALE

Les structures avec une forme impérative sont monologiques. Elles sont composées d'un impératif authentique suivi d'une conséquence non réalisée, et dont la réalisation dépend de la réalisation de l'action requise par l'impératif. Le caractère non réalisé de

2. Cette construction existe en tant que forme figée à valeur adverbiale et non en tant que forme discursive complexe : «[Il s'agit] d'une pseudo-thèse et beaucoup l'ont reprise en y croyant et maintenant cette info circule sur le net avec mensonge *en veux-tu et en voilà.*» (internet) (= avec mensonge à la pelle).
3. Notre analyse repose sur une interprétation interrogative du premier segment.

la conséquence lui donne une sémantique comparable à celle d'une subordonnée finale introduite par la conjonction *pour que*⁴. Notre façon d'envisager la relation rejoint celle de Franke (2005), qui traite les structures impératif + 'and' + assertion uniformément comme des résultatives (*result statements*).

Cette analyse s'oppose aux approches qui recourent à une conditionnelle pour expliquer la sémantique de ces structures. Elle épouse, à ce niveau, le point de vue de Clark (1993), qui refuse radicalement d'associer les impératifs de ces structures à des conditionnelles. Selon Clark, ces impératifs sont de « vrais » impératifs. Notre analyse s'éloignera en revanche de la sienne en ce qui concerne la façon dont doit être interprété le rôle de l'assertion qui suit. Chez Clark, cette assertion a pour vocation de faire augmenter la pertinence de l'impératif. Elle aurait donc une fonction essentiellement justificative. Notre analyse ne partage pas cette vue. L'assertion qui suit est toujours assimilable à une conséquence non-réalisée paraphrasable par une subordonnée finale en *pour que*. Nous verrons que cette hypothèse évite de prendre en considération la notion de désirabilité pour distinguer une construction comme « Aide-toi, le ciel t'aidera » d'une construction comme « Avance et je te casse la figure ».

Les défauts de l'interprétation conditionnelle

L'interprétation conditionnelle n'a de légitimité que si l'impératif permet l'accommodation de la protase d'une conditionnelle.

- (17) Aide-toi, le ciel t'aidera.
 (18) Aide-toi > *Si tu t'aides*, le ciel t'aidera.

Or, un impératif ne peut pas être repris par une proforme telle que *dans ce cas*, qui permet la récupération d'une condition ou d'une hypothèse.

- (19) *Aide-toi! **Dans ce cas**, le ciel t'aidera.

Alors que d'autres formes, dont l'assertion, permettent la récupération d'une condition, via cette proforme.

- (20) Vous utilisez toujours Microsoft Word comme traitement de texte (bien entendu en payant encore les licences). **Dans ce cas**, il vous faut espérer que la version que vous utilisez sera capable de relire votre sauvegarde. (Internet)

4. Les données issues de la diachronie qui font ressortir une proximité entre la construction de type I et une relation de nature implicative sont compatibles avec notre analyse. Plusieurs conjonctions mobilisent une interprétation implicative (*si...alors, donc*, etc.). La construction en *pour que* fait également appel à ce type d'interprétation à la différence près qu'elle est fondée sur un mode évoquant nécessairement l'accomplissement à venir de l'état de choses relatif au conséquent.

- (21) *Si vous utilisez toujours Microsoft Word comme traitement de texte (bien entendu en payant encore les licences)*, il vous faut espérer que la version que vous utilisez sera capable de relire votre sauvegarde.

Le contraste avec le même type de contenu à l'impératif est net.

- (22) *Utilisez toujours Microsoft Word comme traitement de texte! **Dans ce cas**, la version que vous utilisez sera capable de relire votre sauvegarde.

L'emploi du coordonnant ne pose en revanche aucun problème.

- (23) Utilisez toujours Microsoft Word comme traitement de texte, **et** la version que vous utilisez sera capable de relire votre sauvegarde.

Si en lieu et place de l'impératif le premier segment accueille une forme au subjonctif, la sémantique de l'ensemble reste la même. La construction continue à être paraphrasable par une conditionnelle, mais la forme subjonctive, tout comme la forme impérative, ne peut pas être reprise par la proforme *dans ce cas*.

- (24) Qu'il épouse une femme qui lui plaît, et il sera heureux. (exemple adapté à partir de Lalaire 1998: 277)
 (25) *S'il épouse une femme qui lui plaît*, il sera heureux.
 (26) *Qu'il épouse une femme qui lui plaît, **dans ce cas** il sera heureux.

L'accommodation d'une conditionnelle à partir de ce genre de structure n'est donc pas matérialisable. En revanche, le second segment peut être accolé au premier avec la conjonction finale *pour que*:

- (27) Qu'il épouse la femme qu'il veut **pour qu'**il soit heureux.
 (28) Qu'il épouse la femme qu'il veut **et** il sera heureux.

La deuxième difficulté que pose l'analyse postulant le recours à une conditionnelle est le statut sémantico-syntaxique du premier segment. L'analyse conditionnelle associe d'une façon ou d'une autre l'impératif à la protase de la structure conditionnelle. Cette mise en relation engendre un lien de dépendance qui va du premier segment au second. Or, il est impossible d'envisager la concrétisation d'une telle relation avec un impératif. Un impératif ne peut par exemple jamais intégrer une structure subordonnée.

- (29) *Le ciel t'aidera, parce que aide-toi!
 (30) *Comme aide-toi, le ciel t'aidera.

En revanche, un impératif peut servir de support pour introduire une subordonnée:

- (31) Aide-toi pour que le ciel t'aide/ Aide-le, parce qu'il t'a aidée [...]

S'il y a un possible rapport de l'ordre de la subordination, il concerne le second segment. Accompagné du coordonnant, le second segment peut difficilement être précédé d'un signe de ponctuation fort et constituer ainsi une phrase indépendante.

- (32) Utilisez toujours Microsoft Word comme traitement de texte!?? **Et** la version que vous utilisez sera capable de relire votre sauvegarde.

La construction finale permet de maintenir le même rapport entre le premier et le second segment, le second étant subordonné au premier.

- (33) Utilisez toujours Microsoft Word comme traitement de texte, **pour que** la version que vous utilisez soit capable de relire votre sauvegarde.

Enfin, nous reprenons un des défauts de l'analyse conditionnelle relevés par Clark. Elle ne rend pas compte du possible décalage qu'il peut y avoir entre certaines structures conditionnelles et leurs variantes avec des formes impératives, notamment dans le cas de l'usage d'un *si* austinien.

- (34) Si tu manques le train, il y a une salle d'attente au quai n° 1.

- (35) *Manque le train et il y a/aura une salle d'attente au quai n° 1.

Il est impossible de faire correspondre une subordonnée finale en *pour que* à cette construction conditionnelle.

- (36) *Manque le train, pour qu'il y ait une salle d'attente au quai n° 1.

- (37) *Il faut que tu manques le train pour qu'il y ait une salle d'attente au quai n° 1.

- (38) *Tu dois manquer le train pour qu'il y ait une salle d'attente au quai n° 1.

- (39) *Il suffit que tu manques le train pour qu'il y ait une salle d'attente au quai n° 1.

Le fait que ni la structure subordonnée en *pour que*, ni la structure avec impératif ne sont des variantes acceptables de la structure conditionnelle met en évidence un autre parallélisme entre les deux.

Les types de constructions

La présence du coordonnant *et* au sein des structures paratactiques bipartites avec impératif n'est pas systématiquement une variante libre. Le coordonnant *et* est plus ou moins nécessaire selon le rapport qui s'instaure entre la réalisation de l'action requise par l'impératif et son conséquent final.

- (40) Avance **et** je te casse la figure.

- (41) ? Avance, je te casse la figure.

- (42) Aide-toi, le ciel t'aidera.

- (43) Aide-toi, **et** le ciel t'aidera.

La paraphrase finale associable à ces structures diffère. Celles où la présence de *et* est souhaitable ne peuvent être paraphrasées qu'à l'aide de la construction *il suffit que*.

- (44) *Il suffit que* tu avances pour que je te casse la figure.

- (45) *Avance pour que je te casse la figure.

Le recours à *il suffit que* explicite le fait que la réalisation du premier état de choses provoquera automatiquement celle du second. Si le rapport entre la cause et son conséquent final est neutre de ce point de vue, la présence du *et* est facultative et la paraphrase avec *il suffit que* n'est pas la seule possible.

- (46) Aide-toi pour que le ciel t'aide.

- (47) Il suffit que tu t'aides pour que le ciel t'aide.

Avec les formes optatives la présence du coordonnant est conditionnée par le même rapport.

- (48) Qu'il parte, on aura la paix.

- (49) Qu'il parte **et** on aura la paix.

- (50) Qu'il parte pour qu'on ait la paix.

- (51) Il suffit qu'il parte pour qu'on ait la paix.

En revanche, la séquence suivante nécessite une interprétation de l'ordre de la conséquence automatique :

- (52) Qu'il dise un seul mot, **et** je pars.

- (53) ??Qu'il dise un seul mot, je pars.

- (54) *Qu'il dise un seul mot pour que je parte.

- (55) Il suffit qu'il dise un seul mot pour que je parte.

Les différences identifiées ne font pas appel à la valeur pragmatico-sémantique de l'impératif. Le fait que les impératifs soient interprétés comme des menaces, des désirs sincères ou de façon neutre, ne joue aucun rôle dans l'analyse. Ce qui joue un rôle, c'est le rapport entre l'action dont il est question dans le premier segment et sa conséquence à venir exprimée dans le second segment, rapport que nous avons qualifié de conséquence «automatique» quand le premier segment est paraphrasable par *il suffit que*... L'analyse de Clark ne fait pas l'économie de la valeur à imputer à l'impératif. La description des impératifs du type neutre met particulièrement bien en relief les difficultés que pose le fait d'intégrer la valeur désirable ou non désirable de l'impératif à l'analyse. Nous traduisons son exemple :

(56) Ouvre *The Guardian* et tu trouveras trois fautes par page.

Pour maintenir son analyse – fondée sur le rapport entre la valeur interprétative de l'impératif et la fonction de l'assertion qui suit – Clark doit envisager des scénarios complexes du type « tu peux avoir envie d'ouvrir *The Guardian* et tu trouveras trois fautes par page si tu le fais ».

Notre analyse se passe de ce détour. L'énoncé reçoit une interprétation conforme à celle d'une structure finale évoquant une relation de l'ordre de la conséquence automatique.

(57) Il suffit que tu ouvres *The Guardian* pour que tu trouves trois fautes par page.

Cette interprétation permet aussi de maintenir le caractère potentiellement impersonnel de l'impératif, relevé par Clark lui-même, en considérant le « tu » comme générique.

Les constructions de type 1 comme variantes des constructions finales

L'analyse proposée envisage les constructions de type 1 (avec ou sans coordonnant) comme des variantes de constructions finales. Cette hypothèse est corroborée par une série de points communs que présentent les deux types de constructions.

Le lien final en *pour que* supporte une forme d'asyndète. Les deux membres peuvent être mis côte à côte sans signal de relation finale :

(58) Je lui ai parlé pour qu'il comprenne.

(59) Je lui ai parlé. Qu'il comprenne!

L'exemple (59) maintient l'interprétation finale. La construction avec impératif supporte particulièrement bien la version asyndétique.

(60) Parle-lui! Qu'il comprenne!

(61) Parle-lui, pour qu'il comprenne.

La version paratactique de type 1 (*Parle-lui, il comprendra*) diffère de (60)-(61) par le mode indicatif du segment droit. Cette différence de mode influence son interprétation (prospective vs. optative). En l'absence de *que*, le segment droit ne peut garder sa valeur optative. Le caractère non réalisé de l'état de choses relatif à ce segment est alors assuré par un temps comme le futur ou certains emplois du présent qui permettent également cette lecture.

(62) Parle-lui! Il comprendra.

(63) Avance et je te casse la figure!

La différence entre le futur et le présent dans le deuxième segment peut refléter une différence de rapport entre l'action requise et son conséquent. Dans la version au présent, il s'agit préférentiellement d'une relation de l'ordre de la conséquence automatique, cf. (44).

La présence souhaitée du coordonnant dans ce type de structures peut s'expliquer par le fait qu'il prend le relais de la conjonction finale en assurant un lien fort entre antécédent et conséquent. La relation de conséquence automatique ne peut se passer de la conjonction finale *pour que*. La version asyndétique de (44) est agrammaticale :

(64) *Il suffit que tu avances! Que je te casse la figure!

Un parallélisme peut donc être établi entre la présence de la conjonction finale et celle du coordonnant quand le rapport entre premier et second segment est de l'ordre de la conséquence automatique.

Un deuxième parallélisme peut être établi entre la présence facultative de la conjonction finale au mode subjonctif et celle facultative de *et* au mode indicatif.

(65) Parle-lui! Il comprendra.

(66) Parle-lui **et** il comprendra.

(67) Parle-lui! Qu'il comprenne!

(68) Parle-lui **pour qu'**il comprenne!

(69) Qu'il parte, on aura la paix.

(70) Qu'il parte **et** on aura la paix.

(71) Qu'il parte, qu'on ait la paix.

(72) Qu'il parte **pour qu'**on ait la paix.

Tout comme *et*, *pour que* peut être utilisé optionnellement quand la relation n'est pas de l'ordre de la conséquence automatique.

Étant donné ces similitudes, le coordonnant *et* dans ces structures peut être considéré comme une variante de la conjonction finale *pour que*. Il instaure le même type de rapport entre les deux segments et sa présence est conditionnée par les mêmes traits que ceux qui conditionnent la présence de la conjonction *pour que*. Il y a donc deux versions de la construction finale, l'une au subjonctif avec la présence possible de *pour que* et l'autre à l'indicatif (présent ou futur) avec la présence possible de *et* (selon le type de rapport entre antécédent et conséquent).

Notre hypothèse trouve un écho dans les remarques qu'Allaire (1996) fait au sujet de la syntaxe « litigieuse » (*sic*) de constructions comme « Qu'il vienne et on l'écoute » (cf. Allaire 1996). Cet auteur met en évidence une série d'isomorphismes entre cette dernière construction et des structures comme « *Vient-il (viendrait-il) qu'on l'écoute (qu'on l'écouterait)*; *Venez et on vous écouterait* ». Cette parenté lui permet de considérer *et* et *que* comme des variantes : « Renoncer en tout cas à parler d'un *et* coordonnant et d'un *que* subordonnant permettrait à coup sûr d'y voir plus clair dans les phrases « litigieuses » du français : on comprendrait mieux ainsi que dans certaines constructions *et* puisse devenir la variante d'un *que* (ou *que* la variante d'un *et*) » (Allaire 1996 : 22).

LES CONSTRUCTIONS PARATACTIQUES DIALOGIQUES

Les constructions paratactiques dialogiques présentent des traits les différenciant des constructions de type 1. Elles ne sont pas transformables en une construction finale :

(73) Tu l'aimes, tu peux l'épouser.

(74) *Tu l'aimes pour que tu puisses l'épouser.

Elles n'acceptent pas de coordonnant, cf. exemples (7), (8), (9) et (10) *supra*. Elles sont en revanche compatibles avec l'emploi de la proforme *dans ce cas* :

(75) En veux-tu, dans ce cas en voilà.

(76) En as-tu envie, dans ce cas en voilà.

(77) Tu en as envie, dans ce cas en voilà.

(78) Tu l'aimes, dans ce cas tu peux l'épouser.

Le recours à une conditionnelle pour expliciter la relation sémantique entre les deux segments paraît donc nettement plus motivé.

(79) Si tu en veux, en voilà.

(80) Si tu en as envie, en voilà.

(81) Si tu l'aimes, tu peux l'épouser.

Nous allons montrer que l'adoption de cette paraphrase est le signe de la structure dialogique que nous avons envisagée.

Les fondements de l'analyse dialogique

Les structures de type 2 ne s'accommodent pas de n'importe quel type d'interrogative dans le premier segment. L'interrogative (qui est forcément de type *oui-non*) doit avoir certaines caractéristiques formelles. Elle ne doit pas être formée par le préfixe *est-ce que* :

(82) *Est-ce que tu en veux, en voilà.

(83) *Est-ce que tu l'aimes, tu peux l'épouser.

Elle ne doit pas être inversée si la première place est occupée par le verbe :

(84) *Aimes-tu ce garçon, tu peux l'épouser.

(85) Tu aimes ce garçon, tu peux l'épouser.

(86) L'aimes-tu, tu peux l'épouser.

La forme non-marquée est toujours possible :

(87) Tu en veux, en voilà.

(88) Tu l'aimes, tu l'épouses.

(89) Tu en as envie, on y va.

(90) Tu n'en as pas envie, on n'y va pas.

Ces différences ne peuvent être saisies si l'on limite l'analyse de ces structures à une isomorphie avec une conditionnelle. À partir de chacune de ces interrogatives, il est possible d'accommoder un antécédent en *si* :

(91) Est-ce que tu en veux ? [Si tu en veux] en voilà.

(92) Est-ce que tu l'aimes ? [Si tu l'aimes] tu peux l'épouser.

(93) Aimes-tu ce garçon ? [Si tu l'aimes] tu peux l'épouser.

La proforme *dans ce cas* n'est par contre pas aussi naturelle en lieu et place de la protase complète :

(94) ? Est-ce que tu en veux, dans ce cas en voilà.

(95) ? Est-ce que tu l'aimes, dans ce cas tu peux l'épouser.

(96) ? Aimes-tu ce garçon, dans ce cas tu peux l'épouser.

Certes, ces structures sont envisageables, mais seulement avec une pause qui vaut comme réponse. Les seules interrogatives qui permettent de lier les deux segments avec cette proforme sont celles qui conviennent au type 2, cf. (75)-(78).

Cette contrainte sur l'emploi de *dans ce cas* est le reflet de la structure dialogique sous-jacente aux structures de type 2. En effet, dans un réel contexte dialogique, une proforme comme *dans ce cas* ne reprend pas le contenu de la question, mais celui de la réponse qu'elle reçoit :

(97) — Est-ce que tu l'aimes ?

— Oui/Non.

— Dans ce cas [tu dois l'épouser/tu ne dois pas l'épouser].

(98) — Aimes-tu ce garçon ?

— Oui/Non.

— Dans ce cas [tu dois l'épouser/tu ne dois pas l'épouser].

(99) — Tu l'aimes ?

— Oui/Non.

— Dans ce cas [tu dois l'épouser/tu ne dois pas l'épouser].

Dans une construction qui efface le composant dialogique, à savoir la réponse du destinataire, la seule forme interrogative qui convienne est celle qui permet le plus facilement de retrouver le contenu de cette réponse. Les formes qui gomment les traces lexico-syntaxiques de l'interrogation sont donc plus adéquates pour permettre l'accommodation du contenu de cette réponse. Elles présentent un contenu conforme à celui de la réponse supposée du destinataire (repérage déictique mis à part)⁵. L'accommodation d'une protase en *si* pour ces structures ne correspond donc pas à une extrapolation faite à partir du contenu de la question, mais à partir de celui de la réponse présumée.

Notre analyse trouve un écho dans l'interprétation dialogique que Béguelin (à paraître) dégage pour illustrer le parcours diachronique qui a conduit au figement de la séquence *en veux-tu en voilà* en tant que «lexie quantificatrice». Les deux membres de la structure correspondent dans ce cas à deux énonciations : «l'offre accomplie par la seconde E [énonciation de clause] enchaîne sémantiquement sur une potentialité positive implicite par la requête qui précède : *en veux-tu ? <oui, alors> en voilà*».

Les structures de type 2 ne correspondent donc pas à des conditionnelles. Elles sont dialogiques et la relation entre les segments passe par l'accommodation du contenu de la réponse. Le second segment enchaîne sur ce contenu accommodé. Il entretient donc un lien illocutoire avec ce dernier tel que le ferait une réaction à la réplique d'autrui.

RÉFÉRENCES

- ALLAIRE, S., 1996, «Y a-t-il un *et* coordonnant ?», in MULLER, C. (dir.), *Dépendance et intégration syntaxique. Subordination, coordination, connexion*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, p. 15-23.
- ANSCOMBRE, J.-C., 1984, «La représentation de la notion de cause en langue», *Cahiers de Grammaire* 8, p. 5-53.
- BÉGUELIN, M.-J., (à paraître), «Grammaticalisation et renouvellement formel de *en veux-tu en voilà*».
- CLARK, B., 1993, «Relevance and "Pseudo-Imperatives"», *Linguistics and Philosophy* 16, p. 79-121.
- CORNULIER, B. de, 1985, *Effets de sens*, Paris, Minuit.
- DANCYGIER, B., 1998, *Conditionals and Prediction*, Cambridge, Cambridge University Press.
- FRANKE, M., 2005, «How and how not to employ discourse relations to account for pseudo-imperatives», in DEKKER, P. & FRANKE, M. (eds.), *Proceedings of the Fifteenth Amsterdam Colloquium*, ILLC/Department of Philosophy, University of Amsterdam, p. 83-89.

- LALAIRE, L., 1998, *La variation modale dans les subordonnées à temps fini du français moderne. Approche syntaxique*, Berne, Peter Lang.
- ROUSSEAU, A., 2001, «Un cadre de logique naturelle pour la description des relations de coordination», in ROUSSEAU, A. (dir.), *La sémantique des relations*, Lille, Édition du Conseil scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle Lille 3, p. 193-212.
- 2005, «Quelques fondamentaux sur la subordination», in LAMBERT, F. & NØLKE H. (dir.), *La syntaxe au cœur de la grammaire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 297-308.
- 2007, «La coordination : approche méthodologique, critique et raisonnée des questions essentielles», in ROUSSEAU, A., BEGIONI, L., QUAYLE, N. & ROULLAND, D. (dir.), *La coordination*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- VAN DER AUWERA, J., 1986, «Conditionals and speech acts», in TRAUOGOTT, E. C., TER MEULEN, REILLY, A. J. S. & FERGUSON, C. A. (eds.), *On Conditionals*, Cambridge University Press, p. 197-214.

5. Béguelin associe à certaines occurrences de ces structures une interprétation dialogique. Elle relève que cette interprétation coïncide avec la possibilité d'utiliser le verbe *vouloir* sans inversion : «Vous voulez de la révolte, en voilà» (Hugo, 1864 < Béguelin, à paraître).